

# Réhabilitation d'un Bâtiment

**DURÉE**

1,00000 jours (soit 8 heures)

**PRIX**

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Maîtres d'ouvrage  
- Maîtres d'œuvre  
- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016  
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études  
- Avocats, Juristes  
- Experts  
- Responsables et Collaborateurs de service technique entreprise/collectivité  
- Professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

**PRÉREQUIS**

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Maîtriser les spécificités d'un projet de réhabilitation de bâtiment.

**PROGRAMME**

- Conduite d'un projet de réhabilitation
- L'élaboration du programme
- L'approche réglementaire
- Diagnostic du bâti

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1

Formation éligible aux exigences de l'**arrêté du 12 février 2016** relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

